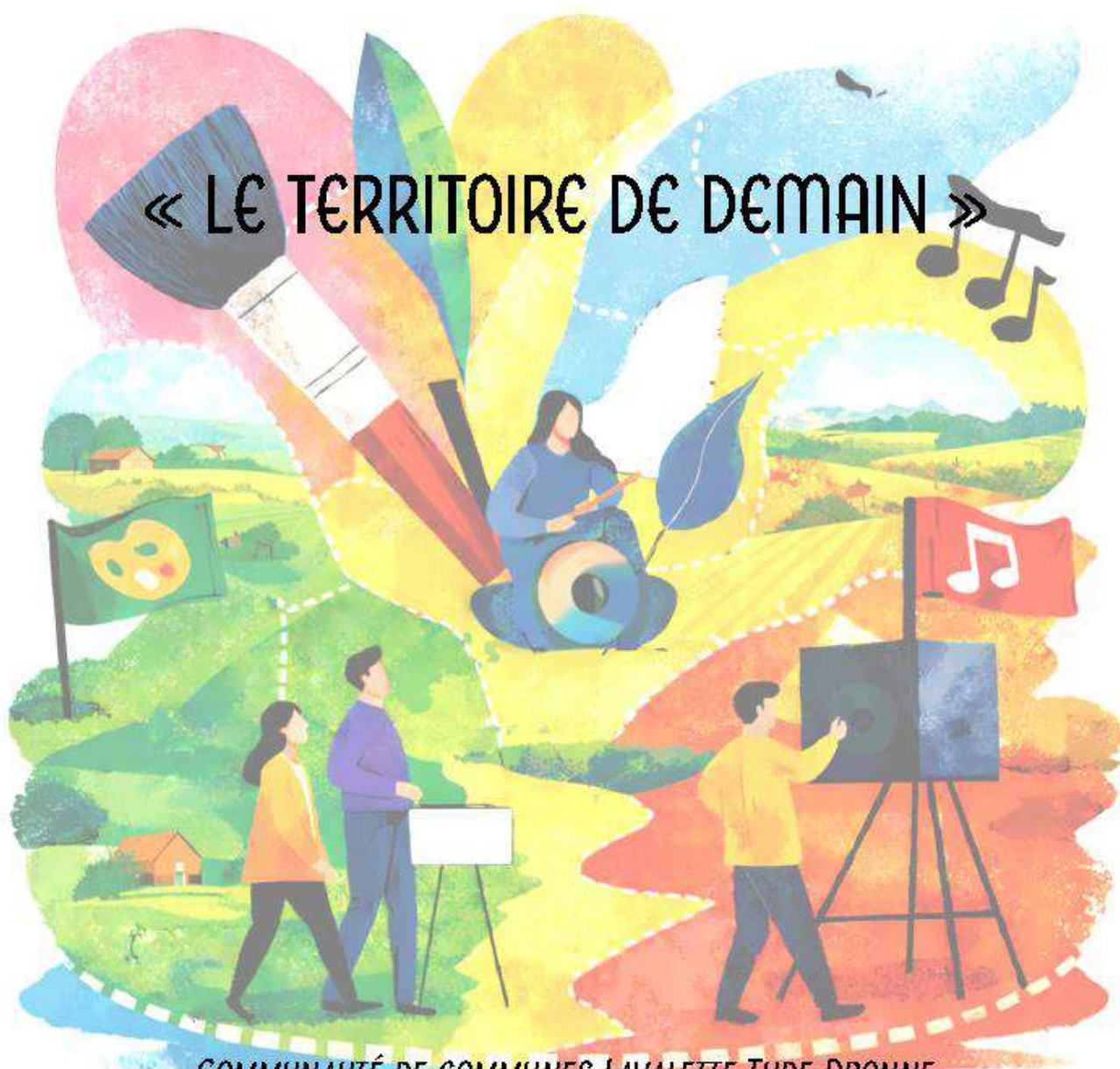


APPEL À RÉSIDENCE EAC

ANNÉE SCOLAIRE 2026—2027

« LE TERRITOIRE DE DEMAIN »



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE

35 AVENUE D'AQUITAINE // 16190 MONTMOREAU

1. Contexte et présentation de la résidence de territoire

1.1. Les principes

La communauté de communes Lavalette Tude Dronne, en partenariat avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'académie de Poitiers, lance un appel à candidature pour une résidence de territoire à des fins d'éducation artistique et culturelle (EAC).

Cette résidence répond aux objectifs croisés du 100 % EAC et du Plan culture et ruralité initié par le ministère de la Culture, en lien avec la convention territoriale en faveur de l'EAC (CTEAC) signée en 2023 par la communauté de communes, la DRAC et le rectorat.

La résidence de territoire EAC s'inscrit dans les objectifs du CTEAC :

- Placer les habitants, et notamment les jeunes, au cœur de dispositifs d'éducation artistique et culturelle riches et transversaux, articulés autour de la participation active des personnes à des processus artistiques ou culturels sur une durée significative ;
- Soutenir la présence artistique et culturelle au long cours, en priorité dans les territoires ruraux ;
- Favoriser les pratiques artistiques et culturelles des jeunes et de l'ensemble des habitants dans le cadre d'expériences collectives et partagées ;
- Réduire les inégalités d'accès aux arts et à la culture, notamment en favorisant l'accès des habitants à l'offre culturelle du bassin de vie par le développement d'actions encourageant une pratique culturelle autonome ;
- Encourager la coopération entre les acteurs culturels, éducatifs, de la jeunesse, médico-sociaux, etc., sur l'ensemble du territoire.

La résidence de territoire s'appuie sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- **VOIR** : la rencontre avec les artistes et la fréquentation des œuvres et des lieux de culture (lieux de création, de diffusion artistique, de lecture publique, etc.) ;
- **FAIRE** : la pratique culturelle et artistique, individuelle ou collective, et la découverte du processus de création ;
- **INTERPRÉTER** : l'acquisition de connaissances.

Pour l'année scolaire 2026-2027, dans le prolongement de la dynamique engagée en 2024-2025 et 2025-2026 avec deux résidences, et en lien avec les ressources du territoire de proximité, les partenaires institutionnels ont souhaité thématiser la résidence autour de la perception, par les habitants, de l'avenir de leur territoire.

L'appel à candidature propose de recruter un binôme d'artistes professionnels désireux de concevoir un projet de résidence centré sur les mutations territoriales, tant sur le plan de la population que des paysages, du patrimoine, de la vie sociale...

1.2. Présentation du territoire

La communauté de communes Lavalette Tude Dronne, située en Sud-Charente, est un territoire rural composé de 49 communes. Elle compte 17 477 habitants (données INSEE 2022), avec une faible densité de 23,13 hab/km².

Il s'agit d'un territoire rural qualifié de « défavorisé ». En effet, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), dans son rapport de l'Observatoire des territoires de 2014 « *Qualité de vie, habitants, territoires* », classe la majeure partie du territoire dans la catégorie « population assez âgée et peu favorisée dans des territoires peu denses ».

Le diagnostic du schéma de services aux familles corrobore ces dynamiques en mettant en avant les enjeux suivants :

- Une menace de fracture sociale entre le nord et le sud du territoire intercommunal, nécessitant un renforcement de l'accès aux droits pour les publics les plus fragiles ;
- La nécessité de redynamiser le territoire par le déploiement d'une politique d'attractivité territoriale ciblée, déclinée à travers trois piliers : attirer de nouvelles populations jeunes par la mise en œuvre d'une politique d'installation répondant à leurs besoins (offre résidentielle adaptée, services d'accueil de qualité...), favoriser l'ancrage et les initiatives des jeunes (politique résidentielle, aide à la création d'entreprises, offre de services adaptés...).

Pour répondre à ces enjeux, la communauté de communes Lavalette Tude Dronne s'est engagée dans une politique volontariste d'attractivité au travers d'une offre de services publics diversifiés et accessibles, dont les équipements sportifs constituent un axe important, de même que l'engagement en faveur de la généralisation de l'EAC et le soutien au développement de la lecture publique.

Elle compte :

- 15 sites scolaires,
- 46 classes pour 938 enfants scolarisés,
- 4 Maisons de la petite enfance,
- 4 accueils de loisirs sans hébergement, dont 2 en régie directe.

L'objectif de la communauté de communes, dans le cadre du CTEAC, est de :

- Mettre les enfants et les jeunes au centre de projets artistiques et culturels ambitieux ;
- Garantir un accès équitable à la culture pour tous ;
- Permettre à chacun d'exprimer son identité culturelle ;
- Développer des projets dans plusieurs domaines artistiques : spectacle vivant, arts visuels, musique, lecture, image et numérique, patrimoine et nature ;
- Favoriser des projets inclusifs, intergénérationnels et solidaires ;
- Mettre en valeur le patrimoine local (culturel, naturel, humain) ;
- S'appuyer sur les festivals et événements du territoire ;
- Travailler avec des lieux culturels reconnus (musées, scènes nationales, etc.) ;
- Encourager la collaboration entre acteurs culturels et éducatifs ;
- Créer des liens avec d'autres territoires ;
- Développer des actions innovantes, pendant et hors temps scolaire.

Le territoire est aujourd'hui confronté à des mutations profondes (environnementales, sociales, démographiques, culturelles).

Cette résidence artistique de territoire s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des habitants, en particulier des jeunes, dans une réflexion sensible et créative autour de l'avenir de leur cadre de vie et des enjeux territoriaux :

- Créer les conditions adéquates d'un développement durable du territoire, tout en répondant aux besoins actuels et futurs de la population ;
- Assurer un développement territorial cohérent et équilibré entre les différents secteurs ;
- Encadrer le développement de l'urbanisation pour une utilisation économe et rationnelle de l'espace et des ressources ;
- Préserver et valoriser les atouts du territoire (paysages de qualité, patrimoine bâti remarquable, milieux naturels d'intérêt) ;
- Conforter le tissu économique, les activités agricoles et le secteur touristique ;
- Développer les énergies renouvelables de façon raisonnée et anticiper les impacts du changement climatique.

Inscrite dans le cadre du CTEAC et du Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), la résidence propose une présence artistique longue favorisant l'appropriation du territoire et l'expression citoyenne, dans le cadre d'une réflexion collective autour du « territoire de demain ».

2. Mission proposée aux artistes

La résidence de territoire place en son cœur la relation entre les habitants et les différents acteurs d'un territoire, d'une part, et le travail ainsi que l'esthétique des professionnels des arts et de la culture accueillis, d'autre part.

Il ne s'agit pas d'une résidence de création au sens où il n'est pas attendu la production d'une œuvre personnelle. La résidence de territoire engage les artistes dans une démarche d'expérimentation à des fins d'action culturelle, centrée sur la rencontre avec les habitants et les acteurs du territoire.

Les actions mises en place dans le cadre de la résidence prennent appui sur la démarche artistique des artistes afin de donner à voir, à sentir et à ressentir, de manière inventive, les recherches artistiques et les processus de création qu'ils mettent en œuvre.

Les propositions permettront aux participants de découvrir l'univers singulier des artistes par la mise en action créative, dans le cadre de rencontres pouvant prendre des formes très variées, mais toujours centrées sur la participation effective des publics et le déploiement d'un geste artistique singulier.

La résidence repose sur un partenariat étroit entre deux artistes, des établissements scolaires, des structures d'accueil Enfance-Jeunesse, des structures d'animation de la vie sociale, des EHPAD... Les actions s'inscrivent dans une démarche de co-construction effective avec les différents acteurs du territoire et contribuent à son développement artistique et culturel en inscrivant le projet dans une dynamique locale.

À ce titre, une semaine d'immersion, de rencontres et d'échanges avec le territoire et ses acteurs est prévue afin de permettre aux artistes de rencontrer l'ensemble des partenaires locaux.

Les actions favoriseront la coopération entre les acteurs socio-éducatifs, culturels et associatifs du territoire afin de créer du lien et d'encourager la mise en place de partenariats durables.

Une partie du temps de résidence pourra être dédiée à la mise en œuvre, à destination des habitants, de temps libres de visite et de rencontre, sans encadrement formel, pendant lesquels les artistes pourront rencontrer les publics tout en poursuivant leur travail personnel.

Cette présence artistique devra permettre aux habitants de comprendre, questionner et imaginer leur territoire de demain à travers une démarche artistique participative, inclusive, sensible et ancrée localement. Elle devra également favoriser la rencontre directe avec des artistes et valoriser les récits, paysages et usages du territoire.

Objectifs sociaux et territoriaux

- Renforcer le lien au territoire et le sentiment d'appartenance ;
- Favoriser la parole et l'expression des jeunes et des habitants ;
- Encourager la mixité des publics et l'intergénérationnel ;
- Contribuer à la cohésion territoriale.

3. Équipe artistique et démarche

Artiste(s) / Compagnie / Collectif

- Binôme ;
- Discipline(s) : spectacle vivant, arts graphiques et visuels, cinéma, livre et lecture, création numérique, design, architecture, arts et sciences, arts et patrimoine ;
- Démarche fondée sur :
 - l'observation du territoire ;
 - l'attention, voire la valorisation des paroles et des récits ;
 - la co-crédation des temps d'intervention avec les personnes qui vivent, travaillent, étudient sur le territoire ou le fréquentent plus largement.

Une attention particulière sera portée à l'égalité d'accès, à la diversité des profils et à la couverture géographique du territoire.

La configuration du territoire (rural, avec peu de transports en commun) nécessite que les artistes soient titulaires du permis de conduire (permis B) pour les déplacements entre les différents lieux d'intervention. Ceux-ci pourront être organisés en lien avec la communauté de communes.

4. Actions mises en œuvre et calendrier

Pendant 7 à 8 semaines (pour un total d'environ 280 heures pour les deux artistes), la résidence pourrait se dérouler comme suit :

Phase 1 – Immersion / Découverte

Du 28 octobre 2026 au 1er novembre 2026

- Environ 15 heures par artiste ;
- Repérages artistiques du territoire ;
- Rencontres avec les acteurs locaux.

L'objectif est de découvrir le territoire et d'aller à la rencontre des acteurs locaux afin de faciliter la co-construction des actions et de commencer à imaginer les gestes artistiques et les actions d'EAC qui seront mises en place.

Phase 2 – Actions EAC et pratiques artistiques

D'avril à mai 2027

- 240 heures de résidence, à raison de 15 heures minimum par semaine et par artiste.

En début de résidence, des temps seront consacrés aux rencontres avec un grand nombre de partenaires potentiels : équipes enseignantes et/ou professionnels de l'éducatif, du péri- et hors temps scolaire, professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, des collectivités, autres artistes, etc.

Ces rencontres permettront d'échanger autour de la démarche artistique proposée par le binôme. Elles seront l'occasion, pour les acteurs locaux, de présenter leur contexte professionnel, leur quotidien et les enjeux qu'ils traversent, afin d'imaginer conjointement les formes d'intervention qui pourront être proposées.

Celles-ci pourront prendre des formes variées, par exemple :

- Collectes de récits, d'images, de sons, de mémoires ;
- Marches exploratoires, cartographies sensibles... ;
- Parcours artistiques sur plusieurs séances ;
- Ateliers de création partagée ;
- Rencontres et échanges avec les artistes ;
- Ateliers ouverts (médiathèques, centres sociaux) ;
- Stages pendant les vacances ;
- Actions intergénérationnelles ;
- Etc.

5. Conditions financières

- Rémunération : 60 € TTC / heure ;
- Autres frais (petit matériel, transports, aide à la prise en charge des repas) : une enveloppe sera définie lors de la phase de co-construction de la résidence ;
- Hébergement (si nécessaire) pris en charge par la collectivité.

6. Accompagnement

La communauté de communes Lavalette Tude Dronne est à l'initiative de la résidence de territoire et charge la coordinatrice du CTEAC de sa mise en place.

À ce titre, la communauté de communes :

- Accompagne les artistes afin de les guider dans leur découverte du territoire ;

- Veille aux bonnes conditions de séjour et de travail, notamment par la mise à disposition d'un logement pour les résidents ou la prise en charge des dépenses liées à cet hébergement, si nécessaire ;
 - Organise techniquement la résidence avec le concours des communes, des structures culturelles et associatives ainsi que des établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action ;
 - Anime le comité de pilotage ;
 - Veille à l'identification de la démarche artistique des artistes résidents et à sa diffusion sur l'ensemble du territoire d'action ;
 - Accompagne, avec le concours actif des référents de l'Éducation nationale (DAAC, conseillers pédagogiques, IEN, principaux, proviseurs, enseignants...) et de la DRAC, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des projets qui peuvent en naître ;
 - Facilite, avec le concours actif des communes et des responsables associatifs, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et accompagne la réalisation des projets qui peuvent en naître.
-

7. Faire acte de candidature

L'appel à candidature s'adresse à un binôme d'artistes ou de créateurs francophones ne résidant pas sur le territoire de Lavalette Tude Dronne.

Chaque binôme désireux de candidater est invité à adresser, par voie électronique uniquement, avant le 20 avril 2026, un dossier unique de cinq pages maximum, comprenant des liens numériques, au format PDF et incluant :

- Une note d'intention commune (2 pages maximum) attestant d'une bonne compréhension de la résidence, de ses motivations, attendus et missions, et montrant en quoi la démarche des artistes peut répondre au projet du territoire. La note évoquera des pistes d'actions que les auteurs pourraient développer avec les partenaires locaux ;
 - Les curriculum vitae des deux artistes ;
 - Le numéro SIRET des artistes ou de leur structure (compagnie, etc.) ;
 - Un focus sur quelques projets réalisés : présentation de projets de création / publication et des partenaires artistiques associés, ainsi que des expériences significatives dans le domaine de l'éducation artistique et de l'action culturelle. Des liens numériques seront appréciés.
-

Annnonce des artistes retenus

Les candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux.

Il est possible que celui-ci souhaite organiser des entretiens complémentaires, en présentiel ou à distance, avec les candidats présélectionnés. La période de prise de contact éventuelle avec les artistes est prévue entre le 20 avril et le 7 mai 2026.

Un rendez-vous en visioconférence pourra être organisé lors du comité de pilotage de sélection, le 12 mai 2026 au matin.

Pour toute demande de renseignements complémentaires

Adressez vos courriels ou appels à :

Mathilde Lardière

Coordinatrice CTEAC

Communauté de communes Lavalette Tude Dronne

m.lardiere@ccltd.fr

06 62 34 09 09